



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 34/87

Concerne : Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de
Michel **VALCESCHINI**, ressortissant italien

Municipal responsable : M. Marc JACCARD, syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Michel VALCESCHINI a demandé à la Municipalité de Prangins d'être agrégé comme bourgeois de Prangins.

M. VALCESCHINI est au bénéfice d'une autorisation de naturalisation délivrée par l'Office fédéral de la police le 3 avril 1987. Sa demande a été examinée conformément aux dispositions du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984.

Michel VALCESCHINI, fils de Enrico et de Maria, née Gabriele, est né le 10 mai 1971 à Nyon. Il est le cadet d'une famille de deux enfants; son frère aîné, qui a également demandé d'être agrégé à la bourgeoisie de Prangins, est né en 1968.

Le candidat a fait toutes ses classes à l'école de Prangins; il est actuellement en 9ème année et terminera sa scolarité obligatoire à la fin de l'année scolaire 1986/87. Il envisage d'entreprendre ensuite un apprentissage de mécanicien sur poids lourds.

Le candidat vit chez ses parents, où l'ambiance familiale est bonne. Il entretient de bonnes relations avec ses proches et les camarades de son âge.

Le requérant est de religion catholique.

Michel VALCESCHINI parle et écrit le français comme une jeune Vaudois de son âge; il a de bonnes notions de la langue italienne, notions qu'il a reçues de ses parents.

Le candidat a pratiqué le football pendant environ trois ans, sport qu'il a toutefois arrêté. Il pratique le ski de piste. Il ne fait actuellement partie d'aucune société.

Le casier judiciaire de Michel VALCESCHINI est vierge, tant sur le plan fédéral que cantonal. Sur le plan communal, aucune plainte ou remarque désobligeante n'est parvenue à la connaissance des autorités ou du service de police de Prangins.

Né en Suisse, ayant toujours habité Prangins où il a fait toute sa scolarité, Michel VALCESCHINI ne diffère en rien d'un jeune Vaudois.

Le candidat invoque à l'appui de sa demande le fait qu'il ne connaît guère son pays d'origine, mais qu'il se sent Vaudois.

Ses contacts avec l'Italie se limitent à quelques voyages par année pour entretenir des relations de famille avec des parents qu'il ne connaît que très peu.

En conséquence, la Municipalité, unanime, a décidé de vous demander d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Michel VALCESCHINI, et vous propose de fixer, en application des dispositions de l'art. 16 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, à **Fr. 100.-** la finance d'agrégation.

C'est pourquoi, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 34/87 relatif à la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de M. Michel VALCESCHINI,
lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet, attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

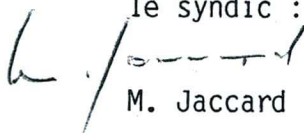
DECIDE

- 1/ d'accorder la bourgeoisie de Prangins à M. Michel VALCESCHINI, né le 10 mai 1971,
- 2/ de fixer à Fr. 100.- la finance d'agrégation, selon l'art. 16 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 27 avril 1987, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic :


M. Jaccard



le secrétaire :


A. Badel